

MAIRIE DE DOMARIN

2015/09/21 Conseil Municipal n° 9-2015

Séance du lundi 21 septembre 2015 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, G. MARQUET, L. MILLARDET, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : B. ALLARD à C. GAGEY, D. BOUSQUET à M. GIROUD et F. PICARD-MASI à G. MARQUET

Secrétaire de séance : Maurice GIROUD

- Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015 : Il a été envoyé à chaque Elu. il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 7 au 21 septembre 2015 :
 - 16 septembre 2015 : Acceptation du devis de GROSFILLEX pour l'achat d'une porte de service à la salle de l'Amitié pour un montant de 1 294,19 € TTC, suite à l'annulation de la précédente commande à la Société qui a déposé le bilan.
- Délibérations :
 - Mise en place d'un agenda d'Accessibilité Programmée : L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont la possibilité de mettre leur établissement en conformité, par la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Celui-ci permet de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité des établissements après le 1^{er} janvier 2015. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de lui autoriser à mettre en œuvre cet Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Adopté à l'unanimité.
 - Décision Modificative N° 3 : Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection de voirie sont nécessaires. Les crédits affectés à l'opération « chemins » étant insuffisants, il propose de prendre des crédits dans l'opération « Bâtiments » à hauteur de 6 000 €. Adopté à l'unanimité.

- **Décision Modificative n° 4** : Monsieur le Maire informe que des travaux de reprise de fossé et du décanteur de la Croze sont à prévoir. Les crédits affectés à l'opération « Eaux pluviales » étant insuffisants, il propose de prendre des crédits dans l'opération « Bâtiments » à hauteur de 4 000 €. **Adopté à l'unanimité.**

➔ **Questions diverses** :

- Remise à chacun des cartons d'invitation à la réunion d'information pour le mardi 22 septembre au Théâtre du Vellein, à l'initiative du Président de la CAPI.
- Un point est fait sur les travaux de sécurité en cours, chemin du Crêt, avec quelques remarques à transmettre à l'entreprise.
- La 1^{ère} réunion de la Commission Temporaire « Facturation des services scolaires suivant le quotient familial » est fixé au mercredi 30 septembre 2015 à 19 heures.
- La Commission Urbanisme se réunira le mercredi 7 octobre 2015 à 19 heures.

Fin de séance à 21h30
Maurice GIROUD